Par autorité.

No. 141.—ACTE pour mettre en vigueur et amender l'acte intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin Ferré de la ville, approuvé le 19 mars 1838.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que l'acte intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie de Chemin Ferré de la ville approuvé le 19 février 1825, est et demeure remis en vigueur au nom de John Hagan, Isaac Preston, Thomas M. Wadsworth, Joseph Kenton et James H. Caldwell, et telle ou telles autres personnes, qui pourront à l'avenir s'associer et qui posséderont tous les droits, privilèges, pouvoirs et immunités qui étaient accordés dans l'acte précité, aux personnes mentionnées dans ledit acte.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, etc.,* Que la troisième section dudit acte soit ainsi amendé, que ledit chemin sera construit rue de la Commune, en commençant à l'endroit où cesse le pavage de ladite rue, et continuera dans ladite rue jusqu'à l'avenue Carrollton, de là dans ladite avenue jusqu'au fleuve Mississippi, au-delà de la ville de la Nouvelle-Orléans.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le péage de ladite route sera réglé par le jury de police de la paroisse d'Orléans, pourvu que les charrettes, waggons ou autres voitures, transportant des douves de bois de charpente, ou des briques, ne pourront passer sur ladite route sans une permission spéciale du président et des directeurs de ladite compagnie.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le premier proviso de la 4me. section dudit acte, soit amendé de manière que les privilèges qui y sont accordés, ne le soient qu'à ceux qui demeurent sur ladite route, et à ceux qui y possèdent, ou qui y posséderont des propriétés et qui souscriront leur quote part pour la construction du chemin.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 142.—ACTE pour encourager la culture de la soie.

SECT. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que le Trésorier d'Etat paiera de tous fonds du trésor, dont il n'aura pas été autrement disposé, quinze sous, et pour chaque livre de cocons qui pourront être à l'avenir produits dans cet Etat, et la somme de cinquante sous par chaque livre de soie grège dévidée dans cet Etat, et ce, comme prime pour élever les dits cocons, ou pour dévider la dite soie.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Qu'avant qu'aucune personne n'ait droit de recevoir la dite prime, elle devra prouver à la satisfaction du Juge de la Paroisse dans laquelle elle réside, ou du Juge de District s'il ne se trouvait pas de Juge de Paroisse en fonctions, que les cocons ont été produits ou que la soie a été par elle ou par d'autres personnes sous son autorité dévidée dans la dite paroisse.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le Juge de Paroisse ou le Juge de District selon le cas, devra vous serment ou autrement, examiner la dite personne, et s'il est complètement convaincu que la dite personne a produit les cocons et dévidé, dans la dite paroisse, la dite soie grège de cocons produits dans l'Etat, le dit Juge de Paroisse, sur ce accordera à la dite personne un certificat des faits ainsi prouvés, et il certifiera aussi qu'il a été prouvé à sa satisfaction que ni les dits cocons, ni la dite soie grège, ni aucune partie d'iceux ne lui ont jamais été présentés ou offerts auparavant, afin d'obtenir la prime allouée par ce présent acte; lequel certificat le Trésorier d'Etat recevra et paiera.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que tout Juge de Paroisse ou Juge de District selon le cas, aura droit de recevoir par chaque certificat par lui accordé en vertu de cet acte, vingt-cinq sous, qui seront payés par la personne recevant le dit certificat.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété, etc.,* Que toute personne qui violera les dispositions du présent acte, en cherchant à obtenir des certificats plus d'une fois, ou en promettant à tout autre personne, l'usage de ses cocons ou de sa soie grège, lorsque déjà un certificat aura été accordé pour ces mêmes cocons, ou de sa soie grège, ou de cette même soie grège, la dite personne sera considérée comme coupable de fraude, et sur conviction du fait, comme dans les autres cas de fraude d'après les lois criminelles de cet Etat, subira une détention au pénitentiaire pendant l'espace de temps prescrit pour la peine de parjure, et la personne qui demandera un certificat, sachant qu'il en a déjà été accordé un à une autre personne pour les mêmes cocons ou la même soie grège sera également considérée comme coupable de fraude et punie sur conviction du fait ainsi que le prescrivent les lois criminelles de l'Etat dans le cas de parjure.

SECT. 6me. *Et il est de plus décrété, &c.,* Que cet acte aura force de loi pendant l'espace de cinq années.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 143.—ACTE pour autoriser les élections qualifiés des Paroisses Vermillion, Tensas et Morehouse à faire les siège de justice des dites paroisses.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'il sera du devoir du juge de la dite paroisse, dans les trente jours qui suivront la passation de cet acte, de donner ainsi dans chaque arrondissement du jury de police, qu'une élection aura lieu dans les divers districts d'élection de la dite paroisse dans lesquels les élections générales sont tenues conformément à la loi, et sous la surveillance des commissaires des dites élections généraux, dans le but de choisir un lieu convenable, pour y fixer le siège de justice de la dite paroisse.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété &c.,* Qu'en cas qu'il serait donné des votes pour plus de deux endroits à l'élection ainsi ordonnée, et en cas qu'aucun des endroits, ne réunirait une majorité des votes donnés à la première élection, il sera du devoir du Juge de Paroisse dans les vingt jours qui suivront la détermination de la première élection, d'ordonner une autre élection, en vertu des mêmes dispositions qui ont rapport à la première élection, et les votans ne pourront voter que pour les deux endroits qui auront reçu le plus grand nombre de voix à la première élection, lesquels deux points seront désignés par le juge de paroisse dans ses avis ordonnant le dite élection.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.* Qu'aucune personne ne sera admise à voter à la dite élection excepté ceux qui sont dûment qualifiés à voter pour les membres de Législature de l'Etat.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que lorsqu'un lieu aura été choisi par les votans légaux conformément aux dispositions de cet acte, il sera du devoir du juge de paroisse de la dite paroisse d'assembler les membres du jury de police aussitôt que possible, dans le but de prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables relativement à l'érection des édifices publics nécessaires.

SECT. 5me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que les dispositions de cet acte s'appliqueront aux paroisses de Tensas et Morehouse.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 144.—ACTE pour venir au secours de la Municipalité No. Un.

ATTENDU que conformément aux dispositions d'un acte intitulé : "Acte pour autoriser une émission de bonds de l'Etat en faveur de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvé le dix huit mars dix huit cent trente neuf," un échange de six cent mille piastres de bons a été fait entre l'Etat et la municipalité No. Un de la ville de la Nouvelle Orléans.

Attendu que le vingt huit mars dix huit cent quarante trois, la municipalité No. Un faute de pouvoir en assurer la négociation, a remis au gouverneur le montant intégral des bons qu'elle avait reçu de l'Etat, s'élevant à six cent mille piastres, ainsi que tous les coupons d'intérêts attachés aux dits bons; et attendu que la municipalité a déjà payé à l'Etat une somme de six mille neuf cent quatre vingt dix huit piastres, quarante cents, sur la différence des intérêts sur les bons échangés, laissant une balance de sept mille deux cent soixante dix sept piastres, soixante cinq cents. Attendu enfin que l'Etat en rentrant en possession des dits bonds, a vu diminuer d'autant le chiffre de ses responsabilités, évènement d'un trop haut intérêt pour ne pas mériter toute sa considération.

Il est en conséquence décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale; Que l'Etat abandonne toute réclamation sur la différence des intérêts dûs et non payés sur les dits bonds jusqu'au vingt huit mars dix huit cent quarante trois, époque à laquelle l'échange des bonds a eu lieu entre l'Etat et la municipalité No. Un.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 10 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 145.—ACTE pour incorporer la seconde Eglise et Congrégation Presbytérienne de la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que William Hugo, Stephen Franklin, Joseph A. Maybin, John Egerton, David Hadden, James Ranney, William J. Frierson, J. B. Gribble, John S. Walton, Arteman Hill, James B. Thompson, Williams C. Raymond, J. A. Armelung, William M. Goodrich, Edward Hyde, J. Van Matre, Geo. O. Sweet, James McLen, Robert McNair, Robert H. McNair, junior, O. B. Hill, Charles Stanghton, Samuel J. Coit, Thomas Slidell, James M. Gray, et telles autres personnes libres et blanches, de l'âge de majorité, qui contribueront de la somme de dix piastres au moins annuellement au soutien de la dite Eglise et Congrégation seront et sont par le présent constituées en un corps politique et uni en fait et en loi, sous le nom de "La Seconde Eglise et Congrégation Presbytérienne de la ville et paroisse d'Orléans," et sous ce nom jouiront du droit de succession, seront habiles à contracter, poursuivre et être poursuivis dans toutes cours et en tous lieux, dans toutes actions, procès et controverses quelconques; elle aura un sceau commun, qu'elle pourra détruire ou changer à volonté; elle sera habile à recevoir des dotations, et acheter, avoir, posséder, louer à bail, employer, vendre, hypothéquer, affecter ou disposer de toute manière de tous biens, meubles ou immeubles pour les usages et les desseins de la dite corporation, et pourront affecter les dits biens, meubles et immeubles, avec les rentes, profits, revenus et intérêts des dits biens, et les produits résultant de la vente, de l'hypothèque, de l'aliénation, et de la disposition ou de l'emploi des dits biens, à l'usage, aux desseins, et aux profits de la dite corporation, conformément aux réglemens qui pourraient de temps en temps être établis ou adoptés par la dite corporation ou les officiers.

Sect. 2me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que la dite corporation aura le pouvoir d'élire ses administrateurs et autres officiers, pour les représenter dans ses affaires temporelles ou ecclésiastiques, et que les dits administrateurs ou autres officiers, qui auront pu être élus pour surveiller et diriger les affaires temporelles de la dite corporation, auront le pouvoir de faire et d'établir de temps en temps, tels statuts et réglement qu'ils jugeront convenables, relativement à l'élection de leurs propres officiers, et pour remplir les vacances qui pourraient survenir parmi eux; pour fixer l'époque et les lieux de réunion des dits administrateurs, ou des membres composant la dite corporation, pour aliéner, vendre, acheter, louer à bail, hypothéquer, affecter, avoir, diriger, administrer, ou employer d'aucune autre manière, la propriété ou aucune partie d'icelle, appartenant à la dite corporation, pour gérer, administrer toutes les affaires temporelles de la dite corporation, et pour transiger et conduire généralement toutes les affaires temporelles de la dite corporation, pourvu que les dits statuts et réglemens ne soient pas contraires à la constitution et aux lois des Etats-Unis, ou à la constitution et aux lois de cet Etat, ou au présent acte.

Sect. 3me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que la dite Eglise et Congrégation sera gouvernée dans ses affaires ecclésiastiques, par la doctrine, la discipline et les réglemens de l'Eglise Presbytérienne des Etats-Unis d'Amérique dont l'assemblée générale siège annuellement, et dont la dernière assemblée eut lieu à Louisville, dans l'Etat du Kentucky.

Sect. 4me. *Il est de plus décrété, &c.,* Que le présent acte aura force de loi pendant vingt ans, et que la Législature pourra en tout temps amender ou annuller le dit acte.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
Approuvé le 8 Mars 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LE JOURNAL DES JOURNAUX ET L'ECHO DES FEUILLETONS,

AVIS.

JOURNAL DES JOURNAUX—No 1—trois nouvelles—Il Les Bles de Ribera, par Hipp. Etienne. Les diamants de la couronne Polonise par J. de Saint Etienne—Chatelvil par J. Janin.

GRAVURE—Une scène des filles de Ribera.

Une jolie gravure de mode coloriée pour dame.

L'ECHO DES FEUILLETONS—Le chevalier d'Harmental, par Alex. Dumas. Ce roman historique jusqu'à ce jour n'a pas été traduit en anglais. Cet ouvrage composé de 4 vol. in 8°, sortis à Paris, à la librairie de Dumont, Palais-Royal, 56 et en coûterait au moins 20 francs. Ce roman, comme une bonne fortune pour les souscripteurs de l'Echo des Feuilletons dont l'abonnement a coûté, n'est que de $3.

LOUIS XIV ET SON SIÈCLE—La fin d'un volume et le commencement du premier du deuxième.

L'admiration de Paris voulant mériter de plus en plus l'encouragement qu'elle a reçu dans la création de journal des journaux, a fait des plus grands sacrifices, pour améliorer les gravures de scène et de mode de ce journal. M. DE LA PLACE, Directeur.

1 Av. Au bureau de l'Abeille.

Parodie du Juif-Errant.

LE LIVRAISON de la PARODIE DU JUIF ERRANT, par Chs. Philippon & Louis Huart, illustrations par MM. Shields et Hammond, est présentement en vente chez Ver. HERBERT.

Prix de la Livraison : 50 cents.

Ceux qui ont reçu l'ouvrage complet, 20 Livraisons, $3, payables 31 de décembre. 7 av

---

Vingt ans après,

SUITE DES TROIS MOUSQUETAIRES.

LA 1re LIVRAISON de VINGT ANS APRES, ouvrage le nouveau, faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas, est en vente chez

V. HERBERT, Libraire, 149 rue Chartres.

N. B. Il reste encore quelques exemplaires des Trois Mousquetaires à vendre 7 av

---

LE JUIF ERRANT.

LA DIXSEPTIEME livraison du Juif Errant, par Eugène Sue, de Mystères de Paris, est sortie, et se vend par

Edition de la SEMAINE LITTERAIRE, est présentement en vente chez

VICTOR HERBERT, Agent, 149, rue de Chartres.

N. B.—Il reste encore quelques exemplaires de Mystères de Paris, édition française illustrée, en deux beaux volumes.

Idem—Quelques exemplaires en français, édition américaine en un volume. Prix $4. 2 avril

---

PUBLICATIONS NOUVELLES!

REÇU par le navire Narragansett, du Havre, et à vendre chez V. HERBERT, libraire, 149 rue de Chartres:

Histoires des Peuples de Paris; Princes de Paris, in-mémoires de 1 à 6; Diable à Paris; Etrangers à Paris; Chants et Chansons populaires de la France; Magasin Pittoresque de 1844; do. do. complet; Musée des Famille de 1844; do. do. complet; Voyage en Amérique; Charges Parisiennes; Mours Algériennes; Album à la mode; do. de musique; Polka tout malère; Juif Errant, Parodie; Mystères de la Russie; Mystères de Paris, Parodie; Ar. de Bernard; Par Berthélemy; Homme—la fille du Regent; do. Fernande; Paul de Cock—M. Buffet; Balzac—les Courtisanes; do. les Martyrs; do. Mademoiselle Mignon; Musset—Revue des Deux Mondes; Mémoires sur Terre; Berthoud—Mœs d'Or; do. Marianne; do. Desnoisi; O Sand—Jeanne; Perrin—Reine des Carabines; Lesage—Contenses des Dames; Dictionnaire Universel; Dictionnaire du Jardinier pour 1845; Francœur—Astronomie; L'Ingénieur Pitarvan; Théorie de l'Artillerie, Lebas—Aide Même ra; Institutes de Justinian, &c. &c. 31 mars

---

Sous presse :

PARODIE DU JUIF ERRANT,

Par Charles Philipon et Louis Huart.

LES souscrip. éditeurs de l'Expiè de L. ...fs, ayan... reçu de Paris le premier exemplaire de cet ouvrage expédié aux Etats-Unis, annoncent au public qu'ils en ont entreprit la publication par Livraison. Cette Parodie est en dix parties, et sera divisée en une vingtaine de Livraisons, formant un beau volume in-8o, orné de 200 gravures, tirées sur bois, à la Nouvelle Orléans, par MM. Shields et Hammond. La première Livraison paraîtra lundi prochain, 7 du courant, et les suivantes seront de deux semaines d'une Livraison entière en chaque demi Livraison, suivant que le permettra le travail des graveurs. On peut souscrire chez Victor Herbert, 149 rue de Chartres.

2 av HERON & BAUGHEY

PARODIE DU JUIF-ERRANT.

La première Livraison de la PARODIE DU JUIF ERRANT, par Chs. Philipon et Louis Huart, contenant 200 gravures sur bois, par Shields & Hammond, est présentement en vente chez

J. B. STEEL,
No. 14, rue du Camp.

Prix de la livraison : 50 cents.
Abonnement pour l'ouvrage son plat, 20 livraisons: $8 payables 31 de décembre. 8 av

---

J. FEYTEL,

Encouragure Chartres et Conti.

A L'HONNEUR d'annoncer à son ancienne et nombreuse pratique, qu'il vient de recevoir UN NOUVEL ASSORTIMENT DE MONTRES, comprenant :

Montres Lépines en or et en argent;
Dito potenies anglaises do;
Dito pitentes Suisses do;
Dito Demi Demi

Egalement—Un magnifique choix de BIJOUTERIE de toutes espèces; Pendules peut salon, salle à manger, montre-en-yes âge, avec ou sans garniture de cheminée.

20 mars—30

Mme. MACÉ

Continue la vente à bas prix de ses marchandises, comprenant un assortiment de MODES ET NOUVEAUTES pour dames. Voulant toujours liquider dans la saison elle ne peut trop répéter que ses prix sont réellement très avantageux.

Ayant un atelier dirigé par deux dames qu'elle a amené de France dans cette année, elle se charge comme par le passé de toute commissions en Modes, rue Royale 166, près la rue Toulouse. 3 dec

---

CHANGEMENT DE DOMICILE.
(Ouverture depuis Lundi, 3 mars 1845

Mme. FRYER

A l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle a transféré son magasin de nouveautés, rue Royale, ancienne Bienville; elle prévient en même temps les Dames qu'elle vient de recevoir par les dernières arrivages, un fort assortiment de Chapeaux d'été et nouveautés de printemps, tels que mousseline, jaconate, barège, organdis, batistes.

2 mars

SUCRE de Boston raffiné—En pains, en morceaux et en poudre—80 caisses sucre blanc de la Havane; 150 sacs soda jaune du vieux gouvernement; 500 paquets tête-pavée à canon, impérial; Fouchon, &c.; 200 caisses blanc de Lisbonne; 100 caisses savon de Boston et Cincinnati; 200 barriques riz de Charleston; 100 tambours figues de Smyrne; 200 barriques chux de Boston; 150 sacs poivre de Sumatra; 25000 sacs en pitre de la contenance de 1 1/2 à 3 boisseaux; mapiocca; No. 1, en barils et en caisses; 100 caisses de gélatine imitation principe; 50 aurone indigo Caracas; saleratus, soudou; cases; cimotolat; sauce pétuntsée, &c. &c. à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
26 jan 40 rue Gravier.

BUREAU DE L'EXECUTIF
24 février 1845.

AVIS est par le présent donné que Gustave Lacroix, ci-devant shérif de la paroisse de St Bernard, s'est adressé à moi pour la cancellation des bonds ci après :

Premièrement, un bond de mille piastres, souscrit par lui le 28me jour de janvier 1843, comme shérif susdit, conjointement avec Gilbert Leonard et J. Mathieu Cucuille comme sécurité. Secondement, un bond de cinq mille cent piastres, souscrit par lui le 6me jour de mars 1843, comme collecteur des taxes d'Etat pour l'année 1842, conjointement avec Gilbert Leonard et J. Mathieu Cucuille comme sécurité; Troisièmement, un bond de cinq mille cent piastres, souscrit par lui le 6me jour de mars 1843, comme collecteur des taxes d'Etat pour la paroisse de St Bernard pour l'année 1843, conjointement avec Gilbert Leonard et J. Mathieu Cucuille comme sécurité.

Le présent est à l'effet de donner avis à toutes personnes que cela intéresse, d'avoir à déclarer par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle-Orléans, sous quatre vingt dix jours après la publication de présent, les raisons pour lesquelles lesdits bonds ne seraient pas cancellés et annullés.

Donné sous mes signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le vingt-quatrième jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quarante-cinq et le soixante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.

[L. S.] A. MOUTON.

ROBERT CARTER NICHOLAS,
Secrétaire d'état 6 mars—30

CAFE—300 sacs café Laguyra, fin vert, à vendre par WOOD & SIMMONS,
8 av 80 Magasins

VIN DE MALAGA—30 barillets indiens, Malaga doux, à vendre par WOOD & SIMMONS,
8 av 80 Magasins

INDIGO—35 surons Caracas, à vendre par WOOD & SIMMONS.
8 av 80 Magasins

EAUX DE VIE—32 quarts de pipes 1ère, pour la vente de vieille de la marque de P.H. Godard, 8 demi pipes et 10 quarts de pipes 1re, pruvée, de la marque de Castillon 1834 et quarts de pipes 1re, de la marque de Lafitte, 1834, à vendre par LE ROCHEREAU & Co.
8 av 17 et 19, St. Louis

VIN blanc—40 demi barriques Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
8 avril 17 et 19, St. Louis

CLARET—140 barriques de différentes marques, St. Julien, St. Estaphe, Listrac Rudon, Grand Lavoie et Haut Brion, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
8 avril 17 et 19, St. Louis

ABSYNTHE Suisse—40 caisses, importation directe, de A. Dubied père et Fils, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co.
8 av 17 et 19 St. Louis.

EN MAGASIN—5 balles serviettes barrées bleues et rouges, tout fil et grande largeur.
6 caisses fil Parquebrazen, à vendre par
5 av DUNN, CAMPBELL & KENNEDY, 34 Toulouse

PERSILANC—300 caisses fer blanc d'une marque réputée, à vendre en magasin, par NEVILLE, TOURNE & Co,
5 av 146 Tchoupitoulas

FARINE—100 barils des moulins de l'Union de St Louis:
500 do do de l'Aigle do;
100 do do de Star do;
200 do do de St Clair do;
100 do do de Harrison do;
1,000 do bonne marque, à vendre par NEVILLE, TOURNE & Co.
7 av 146 Tchoupitoulas

FOIN—60 tonneaux foin de l'Ouest, à vendre en magasin NEVILLE, TOURNE & Co.
7 av 146 Tchoupitoulas

GRAISSE—100 barillets excellente graisse en tranches, à vendre par NEVILLE, TOURNE & Co.
7 av 146 Tchoupitoulas

EAU DE VIE et Genièvre—10 demi pipes marque P. Fellevoisin, 20 pipes genièvre, à vendre par FODDICK & BRO.
8 av 74 Camp

BARILS Mélasse—300 sacs, à vendre par FODDICK & BRO.
8 avril 74 Camp

HUILE de Baleine—200 gallons, à vendre par FODDICK & BRO.
8 avril 74 Camp

CIDRE—30 barils de Newark, à vendre par FODDICK & BRO.
8 av 74 Camp

EAU de Seltz—250 douzaines au sirop de Limon et de Sassaparille, à vendre par FODDICK & BRO.
8 avril 74 Camp

ARTICLES DE PECHE—Hameçons de Limerick & A. Kelly et autres; fil de pêche en chanvre, pitre, soie et coton; bouchons, cannes de pêche, &c., à vendre en magasin, par W. A. RYAN
4 av 46, rue Chartres

CAPSULES, BOURRES & POUDRE—Des meilleures manufactures anglaises, ainsi qu'une variété d'articles à l'usage des chasseurs, à vendre en magasin, par W. A RYAN, 46, rue Chartres

COUTELLERIE—Consistant en sagtoux et fourchettes; 6 manches d'ivoire, corne et os, par jeux ou par douzaines; couteaux de poche et canifs; rasoirs de Wade et Butcher, à vendre par W. A RYAN, 46, rue Chartres

SUPERBES FUSILS DE CHASSE & CARABINES—En magasin et à vendre par W. A RYAN, 46, rue Chartres

LE soussigné annonce aux dames de cette ville qu'il vient de faire l'importation de plusieurs douzaines de Jaconet, Balzarine, Organdi imprimée qu'il offre à vendre à bas prix. D. B. MACARTY,
8 Mar 200 Bourbon

LE JOURNAL DES JOURNAUX ET L'ECHO DES FEUILLETONS,

AVIS.

JOURNAL DES JOURNAUX—No 1—trois nouvelles—Il Les Bles de Ribera, par Hipp. Etienne. Les diamants de la couronne Polonise par J. de Saint Etienne—Chatelvil par J. Janin.

GRAVURE—Une scène des filles de Ribera.

Une jolie gravure de mode coloriée pour dame.

L'ECHO DES FEUILLETONS—Le chevalier d'Harmental, par Alex. Dumas. Ce roman historique jusqu'à ce jour n'a pas été traduit en anglais. Cet ouvrage composé de 4 vol. in 8°, sortis à Paris, à la librairie de Dumont, Palais-Royal, 56 et en coûterait au moins 20 francs. Ce roman, comme une bonne fortune pour les souscripteurs de l'Echo des Feuilletons dont l'abonnement a coûté, n'est que de $3.

LOUIS XIV ET SON SIÈCLE—La fin d'un volume et le commencement du premier du deuxième.

L'admiration de Paris voulant mériter de plus en plus l'encouragement qu'elle a reçu dans la création de journal des journaux, a fait des plus grands sacrifices, pour améliorer les gravures de scène et de mode de ce journal. M. DE LA PLACE, Directeur.

1 Av Au bureau de l'Abeille.

VINS FRANÇAIS—St. Emilion et autres marques, en barriques, demi barriques et ... d'oeuvres; de belles marques de Bordeaux; Rouge et Blanc; Margaux, fin; eau de vie de Cognac 3, 5, 7 Depuy, et autres marques, en demi pipes; champagne; vin blanc en barils, Preignac; Sauterne, Haut Sauterne, Barsac, Sauterne, etc., à vendre en magasin, par REYNAUD & FALLON,
16 mars 34 Tchoupitoulas

SUCRE de la Havane, en caisses, excellente qualité jaune, que l'on offre à vendre à un prix raisonnable par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

CUIRS à semelles—Faits dans le pays, d'excellente qualité, à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

PAPIER à lettres français, velin, demi, pour les postes d'Europe, en caisses de 25 rames, à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

CAFE de la Havane et de St. Jago, à vendre par REYNAUD & FALLON,

POUDRE A TIRER—Des poudrières d'Eden Park, en gros, demi et quarts de demi, à vendre en quantités à la convenance des acheteurs. Cette poudre n'est point surpassée en qualité, par aucune autre sur réputation ici, à vendre par REYNAUD & FALLON,
20 fev 34 Tchoupitoulas

TABAC en feuilles, de Cuba—Un envoi 50 et quelques balots, à vendre pour cidre une facture. REYNAUD & FALLON
1 mars 34 Tchoupitoulas

CIGARES de différentes marques, importés de la Havane, en magasin et à vendre par REYNAUD & FALLON,
1 mars 34 Tchoupitoulas

EN déboursement du brick Amerika, de Boriseux, vin Rouge en barriques, Montferrand, St. Emilion, vin blanc, vinaigre, sardines, conserves, épices, etc., à vendre par REYNAUD & FALLON,
20 m 34 Tchoupitoulas

ARTICLES DIVERS—Saucissons de Bologne en chaussons; sardines de Nantes; un grand assortiment de conserves alimentaires françaises; fruits conservés au vinaigre, en conserves et assortis; vermicelle non de Paris d'Italie, gruyère, en jolies plaques; dragées françaises en damejeannes; macarroni, vermicelli, etc. etc., à vendre en magasin, par REYNAUD & FALLON,
17 fev 34 Tchoupitoulas

FILS à voile—Au déboursement du brick Amerika, 6 bouts de fil à voile, à vendre par
19 mars B. TALAMON, 79 et 80 St. Louis.

CHAMPAGNE—300 paniers vin de Champagne de la marque de Fil à voile, en déboursement du navire Columbiana, de Havre, à vendre par AUGTE MOLIER,
19 mars—8 26 rue St. Louis

HUILE de Tanner—16 barils à vendre en magasin, pour cidre une consignation, par SMITH BRYAN, 20 Dessaix.
26 mars

COUTIL FIL blanc et à dessins, à vendre par SMITH BRYAN,
26 mars 20 Dessaix

TOILE d'Osnaburg—Quelques balles, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Dessaix

EAU DE VIE ET GENIEVRE—60 barils première qualité, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Dessaix.

EAU DE VIE DE PECHE—50 barils qualité supérieure, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Dessaix.
26 mars

LISTADES—Quelques caisses de belles listades de fil, à double carreaux et du dernier goût, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Dessaix.
26 mars

PLATILLES et Brin—Quelques caisses ayant droit en déboursé, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Dessaix.
26 mars

WHISKEY—140 barils vieux Monongahela, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Dessaix.
26 m

PORTER DE LONDRES—50 barriques de Barkly et Perkins, en bouteilles de pinte et chopine, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Dessaix.
26 m

BIERRE D'ECOSSE—En bouteilles de pinte et chopine, à vendre par SMITH BRYAN, 20 Dessaix.
26 m

ALCOHOL—10 barils 90 ou au-dessus de preuve à vendre par F. VREDENBURGH & Co.
26 mars 30, Vieille Levée

GOBELETS—500 douzaines assortis, à vendre par F. VREDENBURGH & Co.
26 mars 30, Vieille Levée

PLOMB rouge et litharge, à vendre par F. VREDENBURGH & Co.
26 mars 30, Vieille Levée

SAVON—100 caisses blanc et bigarré, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magazine

LIQUEURS du pays, rhum, whisky nouveau, rhum, genièvre et eau de vie, à vendre par
26 mars ROBERTS & HALL, 75 Magazine

CHANDELLES—200 caisses blanc de baleine et bougie, à vendre par ROBERTS & HALL,
26 mars 75 Magazine

SEL—100 boites et barils amerlaid et ...
26 mars ROBERTS & HALL,

SAUCISSONS DE LYON A vendre en déboursement du navire Tagliani, venant du Havre:
8 barils saucisses de Lyon, à vendre par
27 m NUMA LACOSTE, 108 Royale

PEKT & MORTON, ont transmis leur ...
26 mars des Magasins.

FIL carré—4 ballots à vendre par ...
27 m

LE soussigné est en mesure ...
MARCHANDISES de printemps ...
qu'ils offrent à vendre à ...
27 m PEKT &

CALICOTS de printemps—50 ...
27 m PEKT &

MARCHANDISES à bas prix ...
27 m PEKT & ... Magasins

COTON écru—300 balles ...
27 m PEKT & ... Magasins

MERRIMACK Lin—10 ...
27 m PEKT & ... Magasins

LES soussignés ont transféré leur ... marchandises ... rue de la Chartres, No. 17, ... Rue Royale, No. 82, ...
Nelson & Co.
22 fev PEKT & MORTON

AVIS—Les soussignés ayant ...
Rue Royale, ... Chartres ...
rance Rompe ... vendre ...
le plus varié qui ait été offert ...
des marchands et peut-être ...
ment. PEKT & MORTON
Magasins.

LINGA Eau—Quelques caisses ...
Gar ... GEST & ...

KERSEY—50 belles Kersey ... à vendre par
24 fev PEKT & MORTON, 26 Magasins

COTON Lowell Tenase—50 belles ...
24 fev PEKT & MORTON, 26 Magasins

CALICOT de printemps—100 caisses d'une ...
à 6 centimes légères, à vendre par à bas prix, par
24 fev PEKT & MORTON, 26 Magasins

DRILLING en fil—Un grand ...
d'un nouveau goût, à vendre par
24 fev PEKT & MORTON, 26 Magasins

COTONNADES—Un grand ...
d'arriver et à vendre par
24 fev PEKT & MORTON, 26 Magasins

COTON écru—500 ballots assortis, à vendre par
24 fev PEKT & MORTON, 26 Magasins

TOFFE écrus et Moustiquaires—200 douzaines ...
Large, à vendre par PEKT & MORTON,
24 fev 26 Magasins

KERSEY pour negres—40 belles Kersey ...
Kers à bas prix, par PEKT & MORTON,
24 fev 26 Magasins

MOUCHOIRS de soie—600 pièces mouchoirs de poche, à vendre par PEKT & MORTON,
24 fev 26 Magasins

DAMEJEANNES—800 dameannes de 5 gallons, à vendre par NUMA LACOSTE,
14 fev 108 rue Royale.

CERISES—40 caisses cerises à l'eau de vie, de Chambery, à vendre par NUMA LACOSTE,
14 fev 108 rue Royale

HUILE—100 paniers huile de Plagniol et de Déjugis, à vendre par NUMA LACOSTE,
14 fev 108, rue Royale

MOUTARDE Française — Quelques caisses, à vendre par NUMA LACOSTE,
14 fev 108 rue Royale

BOUCHONS—Un grand assortiment de toutes qualités à vendre par NUMA LACOSTE,
14 fev 108 rue Royale

FRIMAUX — Groyeres pâte grasse, Neufchatel, Roquefort, Italian-le-tare de Maurice, de pâte grasse; de Goshen, fromage annanas; de pâte grasse, à vendre par FORELIER & Co.
31 m Encouragure Royale et Bourse.

SAUCISSONS DE LYON—Reçu par le navire Tagliani, à vendre par FORELIER & Co.
31 m Encouragure Royale et Bourse

FIGUES DE SMYRNE—En petits tambours de huit à dix livres, de la marque Kleme, à vendre par FORELIER & Co.
31 m Encouragure Royale et Bourse

TRUFFES DU PERIGORD—En boîtes de diverses dimensions, à vendre par FORELIER & Co.
31 m Encouragure Royale et Bourse

CIGARES—74,000 régalias différentes marques en débarquement de l'Alabama de la Havane, à vendre par RAYMOND & ...
28 m 34 Vieille Levée

MARCHANDISES SECHES—North & Brothers, ...
Colegate des Comme et Magasins, invitent respectivement les acheteurs à venir visiter leur stock de MARCHANDISES Françaises, qu'ils viennent de recevoir par les navires Champion, Dauction, Saint Charlemagne, Severn et Caledonia, du Havre, les dernières marchandises ont été expédiées de France le 20 janvier 1845.

PEKT & MORTON, ont transmis leur ...
26 mars des Magasins.

LE soussignés ont en main ...
MARCHANDISES de printemps ...
qu'ils offrent à vendre à bas prix ...
27 m PEKT &

CALICOTS de printemps—50 ...
27 m PEKT &

MARCHANDISES à bas prix ...
27 m PEKT & ... Magasins

COTON écru—300 balles ...
27 m PEKT & ... Magasins

MERRIMACK Lin—10 ...
27 m PEKT & ... Magasins

LES soussignés ont transféré leur ... marchandises ... rue de la Chartres, No. 17, ... Rue Royale, No. 82, ...
Nelson & Co.
22 fev PEKT & MORTON

AVIS—Les soussignés ayant ...
Rue Royale, ... Chartres ...
rance Rompe ... vendre ...
le plus varié qui ait été offert ...
des marchands et peut-être ...
ment. PEKT & MORTON
Magasins.

LINGA Eau—Quelques caisses ...
Gar ... GEST & ...

KERSEY—50 belles Kersey ... à vendre par
24 fev PEKT & MORTON, 26 Magasins

COTON Lowell Tenase